

Arrondissement de :  
Céret

Commune de LAMANERE 66230

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de :  
Prats-De-Mollo

Domaine : **7**  
Sous-Domaine :  
**7.1**

*Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix-sept juin deux mille vingt-deux à neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.*

Objet : **FDS aux micro-projets transfrontalier 2022 Ci-joint Budget prévisionnel**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : **Sept**

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Procuration : MARGALEF Séverine.

*Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.*

REÇU LE :

20 JUIN 2022

SOUS-PREFECTURE  
DE CÉRET

CONVOCACTION C.M  
EN DATE DU :  
13/06/2022

*Madame le Maire informe son assemblée, que le projet global du micro-projets transfrontaliers coutera 2000 € pour la commune de Lamanère, et 2000 € pour la commune de Oix (Espagne).*

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 13/06/2022

*La nature des dépenses couvrira le QR code, la publicité, et l'entretien des chemins.*

*Le programme est inscrit budgétairement sous le nom de « **LAMANERE+OIX : CAMI SENSE FRONTERES** »*

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 20/06/2022

*La date prévisionnelle de début de projet est prévue à l'approbation de celui-ci et la fin du projet au 30 JUIN 2023.*

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
S/PREFECTURE LE :

*Il est joint à cette délibération le budget prévisionnel du projet.*

*Après discussion, le conseil municipal approuve et donne pouvoir à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet, à l'unanimité des membres présents.*

PAR PUBLICATION  
LE : 20/06/2022

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.*

PAR DELEGATION  
LE :  
(Signature)  
Prénom Nom

*La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

Lamanère, le 17 juin 2022

Le Maire,  
Gisèle JUANOLE



Accusé de réception Préfecture du

*Juanole*

# FONDS DE SOUTIEN AUX MICRO-PROJETS TRANSFRONTALIERS – AAP 2022 – BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

COÛT TOTAL D'OPÉRATION				RECETTES TOTALES POUR L'OPÉRATION				
Nature des dépenses	Partenaire nord-catalan		Partenaire sud-catalan (facultatif)		Nature des recettes	Partenaire nord-catalan	Partenaire sud-catalan (facultatif)	%
	HT	TTC	HT	TTC		Montant	Montant	
QR code	583	700	579	700	- Subvention sollicitée au titre du Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers 2022	1000	1000	
Publicité	250	300	248	300				
Entretien des chemins	833	1000	826	1000	- Coffinancements publics (Préciser)			
					- Autres cofinancements (Sponsoring, mécénat, etc.: préciser)			
					<u>Autofinancement</u>			
					(détailler)	1000	1000	
<b>TOTAL</b>	<b>1666</b>	<b>2000</b>	<b>1653</b>	<b>2000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	

**REÇU LE :**  
**20 JUN 2022**  
**SOUS-PRÉFECTURE DE CÉRET**

- Les dépenses et recettes doivent être présentées de manière détaillée.
- Au titre des recettes, le budget prévisionnel devra faire apparaître :
  - une aide sollicitée inférieure ou égale à 50% du coût total du projet ;



Date : 16 mai 2022  
 Cachet et signature : *[Signature]*